



Vivre une grossesse
sûre et heureuse



Faire suivre la grossesse à la consultation prénatale

- Vous n'avez pas de sécurité sociale.
- Vous arrivez d'un pays étranger.
- Vous avez des problèmes de couple.
- Vous avez beaucoup de questions sur cette grossesse.

L'équipe médico-sociale

Médecins, sages-femmes, infirmières,
assistantes-sociales médiatrice culturelle

est à votre disposition pour :

- Le suivi médical : consultation, bilan, échographie.
- L'accompagnement social.
- L'orientation vers des professionnels spécialisés ou des associations.

La PMI est un service public gratuit qui garantit la confidentialité.



Comment faire ?

- Adressez-vous à la circonscription la plus proche de votre domicile.



Vivre une grossesse
sûre et heureuse



Bientôt bébé...

1 Vous avez rencontré une sage-femme de Protection Maternelle Infantile à la maternité ou vous avez reçu une lettre de mise à disposition de la sage-femme de PMI de votre circonscription.



2 Depuis que vous attendez bébé, vous vous posez des questions : préparation à l'accouchement, allaitement, aide à domicile...

La sage-femme de PMI peut vous proposer :

- Des informations et des conseils sur tous les aspects médicaux et sociaux de votre grossesse.
- Un suivi médical en liaison avec votre médecin, si votre grossesse présente des risques particuliers.
- Une aide ménagère à domicile.

Vous pouvez la contacter ou la rencontrer :

- A votre domicile.
- A sa permanence.
- Lors des séances de préparation à l'accouchement.
- Lors des séances d'information collectives dès le 4^{ème} mois de votre grossesse.
- Lors de la consultation prénatale.



La PMI est un service public gratuit qui garantit la confidentialité.

Comment faire ?

- Adressez-vous à la circonscription la plus proche de votre domicile ou contactez directement la sage femme de PMI.



Bébé est né...

1 Vous avez rencontré une puéricultrice de PMI à la maternité ou vous avez reçu une lettre de mise à disposition de la puéricultrice de PMI de votre circonscription.



2 Depuis l'arrivée du bébé, vous vous posez des questions : le bain, l'allaitement, l'alimentation, le sommeil, le développement, les jeux, les modes de garde (crèches, assistante maternelle)...

La puéricultrice de PMI peut vous proposer :

- Des informations, des conseils.
- Un suivi personnalisé.
- Des renseignements sur les modes de garde.

Vous pouvez la contacter ou la rencontrer :

- A votre domicile.
- A sa permanence.
- A la consultation de nourrissons avec le médecin de PMI.
- Aux séances d'informations collectives.

La PMI est un service public gratuit qui garantit la confidentialité.

Comment faire ?

- Vous pouvez vous adresser à la circonscription la plus proche de votre domicile ou contacter directement la puéricultrice de PMI.



Être mère
en toute quiétude



Faire suivre bébé à la consultation petite enfance...

● **L'équipe pluridisciplinaire du service de PMI est à votre disposition :**

médecin, puéricultrice, éducatrice de jeune enfant, médiatrice culturelle, secrétaire médico-sociale...

- **Pendant votre attente**, une éducatrice de jeune enfant ou une animatrice proposera des jeux à votre enfant. Elle vous parlera de son éveil et de son développement psychomoteur.
- **Les consultations médicales** sont assurées par le médecin en collaboration avec la puéricultrice.

● **Les consultations ne délivrent pas de soins, elles sont orientées essentiellement vers la prévention.**

- **Surveillance de la croissance de votre enfant et de son développement.**
- **Conseils pratiques** (allaitement, alimentation, sommeil, éveil ou modes de gardes).
- **Vaccinations.**
- **Si votre enfant est malade**, vous devrez consulter votre médecin traitant.
- **La puéricultrice** pourra vous rencontrer à votre domicile ou à sa permanence.

La PMI est un service public gratuit qui garantit la confidentialité.

Comment faire ?

- Vous pouvez vous adresser à la circonscription la plus proche de votre domicile ou contacter directement la puéricultrice de PMI.



Equilibrer sa vie
familiale, professionnelle
et sociale



Faire garder bébé au domicile de l'assistante maternelle agréée par le Président du Conseil général.

Il y a forcément une assistante maternelle près de chez vous, de votre travail ou sur votre trajet.

Vous pouvez vous procurer la liste :

- au centre médico-social (CMS) du Conseil général de votre circonscription d'action sociale
- à votre mairie
- dans un Relais Assistantes Maternelles (RAM), s'il en existe un près de chez vous.

Vous établirez alors librement un contrat d'accueil et de travail, précisant :

- durée de garde,
- horaires,
- salaire,
- conditions particulières de l'accueil... dans le respect du statut de l'assistante maternelle.

La PMI est un service public gratuit qui garantit la confidentialité.



Comment faire ?

Des modèles de contrat peuvent vous être proposés au CMS de votre circonscription, dans les RAM ou à la CAF.

Si votre enfant a moins de 6 ans, renseignez-vous auprès de la CAF pour bénéficier d'une aide financière (AFEAMA).

Pour toute information, vous pouvez contacter le CMS de votre circonscription ou les RAM.



Equilibrer sa vie
familiale, professionnelle
et sociale



Favoriser le développement, l'éveil et la socialisation des enfants de moins de 6 ans

Crèche collective, parentale, familiale, halte garderie, multi-accueil... Selon le cas, ces structures proposent une garde à temps plein, à temps partiel ou occasionnelle.

Elles sont ouvertes à toutes les familles, à tous les enfants y compris les enfants handicapés.

A vous de choisir ce qui vous convient. Pensez à vous inscrire dès la déclaration de grossesse.

Ces établissements sont dirigés par une infirmière-puéricultrice ou une éducatrice de jeunes enfants avec une équipe de professionnels de la petite enfance. Un médecin veille à leur santé et à la qualité sanitaire de la structure.

L'équipe favorise le développement et la socialisation de votre enfant et veille à solliciter votre avis.

Fonctionnant du lundi au vendredi, elles sont ouvertes de 7h30 à 18h30 (en moyenne).



Pour les enfants de 0 à 3 ans en accueil régulier et pour les enfants de 0 à 6 ans en accueil occasionnel.

Comment faire ?

Pour choisir entre les différents établissements, vous trouverez ci-après leur liste.

Et si une difficulté est dépistée...

Lorsqu'une difficulté est dépistée chez votre enfant, l'objectif est d'initier sa prise en charge précoce : elle vous sera proposée par l'équipe de PMI en liaison avec votre médecin traitant et en partenariat avec les professionnels de la petite enfance.

Si cela s'avère nécessaire et si vous le souhaitez, un membre de l'équipe PMI peut vous accompagner dans votre démarche.

La PMI est un service public gratuit qui garantit la confidentialité.

Comment faire ?

- Si vous voulez plus d'information, adressez-vous à la circonscription la plus proche de votre domicile ou contactez directement l'infirmière ou la puéricultrice de PMI.




LE GARD
CONSEIL GENERAL



Veiller à la santé
de votre enfant


LE GARD
CONSEIL GENERAL

A l'école maternelle...

Le service de PMI (service des actions de prévention médico-sociales) du Conseil Général organise des **“examens de dépistage précoce à l'école maternelle”** comme le précise le décret du 6 août 1992.

Ils permettent d'assurer “la surveillance de la croissance (poids et taille), du développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant, ainsi que le dépistage précoce des anomalies... et la pratique des vaccinations”.



Votre enfant a 3 ans

Une infirmière ou une puéricultrice de PMI rencontrera votre enfant en petite section pour **un bilan visuel, auditif et une vérification de ses vaccinations.**

Elle se tiendra à votre disposition pour vous restituer les résultats de ce bilan et vous remettra ensuite son carnet de santé bucco-dentaire.

Dès 3 ans, le dentiste de PMI et son équipe effectueront au sein de l'école **un dépistage dentaire.**

Votre enfant a 4 ans

Au sein de l'école, un bilan de son développement pourra vous être proposé : taille, poids, motricité, langage, état bucco-dentaire, ...

Vous pourrez aussi nous solliciter directement si vous le désirez.

Ce bilan de 4 ans se déroulera en votre présence avec une infirmière ou une puéricultrice et un médecin de l'équipe de PMI.

(Les données recueillies sont consignées dans son carnet de santé ainsi que dans son dossier médical scolaire).





Les lieux d'Accueil Parents-Enfants

L'objectif de l'équipe d'accueil est de favoriser la relation des enfants entre eux, des parents entre eux et des parents avec leurs enfants au travers du jeu et de la parole.

Vous y trouverez un espace chaleureux pour :

rencontrer d'autres parents avec leurs enfants,
partager vos expériences et vos compétences,
préparer l'autonomie de votre enfant
 et les séparations nécessaires de la vie,
vous informer mais aussi vous détendre.

Coordonnées des lieux d'accueil parents/enfants



Nîmes

Azur

16 place Avogadro
04 66 23 86 06

La maison des mistons

50 Bd Gambetta
04 66 76 13 24

Pirouette

50 Bd Gambetta
04 66 76 13 24

Ribambelle

1 Place la Haye tour R4
Ch. Bas d'Avignon
04 66 27 29 39

Alès

La petite maison des près
6 rue Lavoisier
04 66 55 63 40

Parent-Aise

1 Rue du Commandant
Audibert
04 66 86 20 51

Sésames

9 Rue de l'Aigoual
04 66 30 37 42

Beucaire

Babillage

Ecole Maternelle
Puech Cabrier, Rue J. Ferry
04 66 59 25 67

Saint-Gilles

A petit pas

Avenue de Camargue
Quartier Sabatot
04 66 87 02 59

Saint-Florent Sur-Auzonnet

Le balcon jaune
"Les dahllias"
Cité l'Aubradou
04 66 25 62 30

Bagnols/Cèze

L'île Verte

L'ilot St Gilles
04 66 39 56 53

Marguerittes

La Maison d'à Côté

Rue M. Bonnafoux
04 66 75 08 67